

2J PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros

Siège social : 1140 Rue André Ampère, Bâtiment Acticentre Actimart II,
13100 AIX EN PROVENCE
408 450 245 RCS AIX EN PROVENCE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 240 987 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	240 987 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	89 013 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	330 000 euros
<u>A titre de dividendes</u>	<u>330.000 euros</u>
Soit 220 euros par action	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 330 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
1.150.000 euros, soit 766,678 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1.150.000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
800.000 euros, soit 533,33 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 800.000 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
230.000 euros, soit 213,33 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 320.000 euros

Certifié conforme

La Présidente

La Société SFP DEVELOPPEMENT

Représentée par Arnault BILLY

BILAN ACTIF

✓ Certified by  youSign

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	985	985					
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	20 037	20 037					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	123 423	123 423					
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	19 890	13 257	6 634	8 495	1 861	21.91	
	Installations techniques, matériel et outillage	5 287	5 287					
	Autres immobilisations corporelles	151 140	139 445	11 695	16 103	4 408	27.38	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes	408 672		408 672	212 698	195 973	92.14	
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	Total II	729 434	302 434	427 000	237 296	189 704	79.94	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services	33 040		33 040	76 294	43 254	56.69	
	Produits intermédiaires et finis	9 035		9 035	1 752	7 283	415.77	
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 268 737	3 485	1 265 252	753 356	511 896	67.95	
	Autres créances	244 484		244 484	416 692	172 208	41.33	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	3 866		3 866	3 801	65	1.72		
Disponibilités	81 890		81 890	270 300	188 410	69.70		
Charges constatées d'avance (3)	3 069		3 069	8 633	5 564	64.45		
	Total III	1 644 121	3 485	1 640 636	1 530 827	109 809	7.17	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 373 555	305 919	2 067 636	1 768 123	299 513	16.94	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000		200 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	118 225		118 225			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	20 000		20 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	21 526		174 759		153 232	87.68
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	240 987		166 768		74 219	44.50	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	600 738		679 752		79 013	11.62	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				162	162	100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	928 814		548 281		380 532	69.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 472		61 490		6 018	9.79	
Dettes fiscales et sociales	370 986		305 210		65 776	21.55	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	65 018		35 433		29 585	83.50	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	46 608		137 796		91 188	66.18
	Total IV	1 466 898		1 088 372		378 526	34.78
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 067 636		1 768 123		299 513	16.94	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 466 898

1 088 372

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	2 193		2 193	82 308		80 115	97.34
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 103 955	81 930	2 185 885	2 026 669		159 217	7.86
Chiffre d'affaires NET	2 106 148	81 930	2 188 078	2 108 977		79 102	3.75
Production stockée			43 254	60 794		104 049	171.15
Production immobilisée			195 973	99 681		96 293	96.60
Subventions d'exploitation			9 000	18 467		9 467	51.26
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 388	205		7 183	NS
Autres produits			12	67		55	82.81
Total des Produits d'exploitation (I)			2 357 196	2 288 190		69 006	3.02
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			30 655	81 510		50 855	62.39
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			569	1 981		1 412	71.28
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			7 283	3 131		10 414	332.66
Autres achats et charges externes *			469 841	546 748		76 907	14.07
Impôts, taxes et versements assimilés			27 280	26 175		1 105	4.22
Salaires et traitements			1 069 662	1 015 162		54 500	5.37
Charges sociales			364 818	337 139		27 679	8.21
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 078	11 528		2 451	21.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				950		950	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			61 676	48 824		12 851	26.32
Total des Charges d'exploitation (II)			2 026 295	2 073 149		46 853	2.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			330 901	215 041		115 860	53.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 837		19 066		2 771	14.53
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	18		0		18	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	21 856		19 067		2 789	14.63
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				60	60	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	38 934		13 750		25 185	183.17
Différences négatives de change	149		122		27	22.48
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	39 084		13 811		25 272	182.98
2. Résultat financier (V-VI)	17 228		5 255		22 483	427.83
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	313 673		220 297		93 376	42.39
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 590		3 273		5 317	162.48
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	8 590		3 273		5 317	162.48
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 212	1 212	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII				1 212	1 212	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 590		2 060		6 530	316.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	81 276		55 589		25 687	46.21
Total des produits (I+III+V+VII)	2 387 642		2 310 529		77 113	3.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 146 655		2 143 762		2 894	0.13
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	240 987		166 768		74 219	44.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

1 280 1 280

18 637

13 749

FIDENS CONSEIL



Annexe des comptes sociaux
de 2J PROCESS
au 31 décembre 2024

Arnault BILLY

✓ Certified by  yousign

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	4
2.3	Méthodes comptables	4
2.3.1	Immobilisations incorporelles	4
2.3.2	Immobilisations corporelles	4
2.3.3	Stocks	5
2.3.4	Créances clients et comptes rattachés	5
2.3.5	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5
2.3.6	Estimations et jugements comptables déterminants	5
2.3.7	Convention d'intégration fiscale	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	6
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
3.2	Stocks	7
3.3	Échéancier des créances	8
3.4	Comptes de régularisation et d'attente	8
3.4.1	Produits à recevoir	8
3.4.2	Charges à payer	8
3.4.3	Charges et produits constatés d'avance	9
3.5	Capitaux propres	9
3.5.1	Composition du capital	9
3.5.2	Tableau de variation des capitaux propres	9
3.6	Provisions	9
3.7	Échéancier des dettes	10
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	11
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	11
4.2	Résultat financier	11
4.3	Résultat exceptionnel	12
4.4	Situation fiscale	12
4.5	Effectif moyen	12
4.6	Rémunérations des dirigeants	13
4.7	Engagements financiers et « hors bilan »	13
4.8	Informations sur les parties liées	13
4.9	Honoraires des commissaires aux comptes	13
4.10	Identité de la société mère	13

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total du bilan est de 2 067 636 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 240 987 €.

1 Informations générales et description de l'activité

2J PROCESS est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de Production de films institutionnels et publicitaires.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Néant.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de 2J PROCESS ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017, le règlement 2018-01 du 20 avril 2018, le règlement ANC n°2019-09 du 18 décembre 2019, le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, le règlement 2023-05 du 10 novembre 2023, le règlement n°2023-08 du 22 novembre 2023 et le règlement 2024-02 du 5 juillet 2024.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de frais d'établissement et de

concessions et brevets, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Concessions et brevets : 20 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs incorporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Installations générales : 10 %
- Matériel & outillage industriel : 20 %
- Agencements et aménagements : 10 %
- Matériel de transport : 25 %
- Matériel de bureau & info. : 33 %
- Mobilier : 10 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs corporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.3 Stocks

PCG art. 833-8/1

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

L'évaluation des stocks à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente des articles concernés. Ainsi, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

2.3.4 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

Depuis la clôture de l'exercice 2024, l'ensemble des créances clients cédées au factor par la société mais pour lesquelles le factor n'a pas encore obtenu le règlement sont présentées en autres dettes, et non en déduction des créances clients.

2.3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une

dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.3.6 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent en fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant les créances clients, et la détermination du chiffre d'affaires.

2.3.7 Convention d'intégration fiscale

2J Process a adhéré à une convention d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société SFP Développement à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2022.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe SFP Développement.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Frais d'établissement et de développement	985	-	-	985
Concessions, brevets et droits similaires	20 037	-	-	20 037
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	123 423	-	-	123 423
Total	144 445	-	-	144 445
Amortissements & Provisions				
Frais d'établissement et de développement	985	-	-	985
Concessions, brevets et droits similaires	20 037	-	-	20 037
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	123 423	-	-	123 423
Total	144 445	-	-	144 445

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Constructions et aménagements des constructions	19 890	-	-	19 890
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 287	-	-	5 287
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 148	-	-	8 148
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	140 184	2 808	-	142 992
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	212 698	195 973	-	408 672
Total	386 207	198 782	-	584 989

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	11 396	1 861	-	13 257
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 287	-	-	5 287
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 842	306	-	8 148
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	124 386	6 911	-	131 297
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	148 911	9 078	-	157 989

3.2 Stocks

C. com. art. R 123-178 2° ; PCG art. 833-8/1, 833-8/3, 833-8/4 et 841-3

	31.12.2024	31.12.2023	Var. en €	Var. en %age
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	
En-cours de production de biens	-	-	-	
En-cours de production de services	33 040	76 294	-43 254	-56,69%
Produits intermédiaires et finis	9 035	1 752	7 283	415,70%
Marchandises	-	-	-	
Total	42 075	78 046	-35 971	-46,09%

3.3 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif circulant	1 516 291	1 512 616	3 675
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	3 675	-	3 675
Autres créances clients	1 265 062	1 265 062	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 725	1 725	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	17 495	17 495	-
Etat - Autres impôts et taxes	-	-	-
Divers Etat et autres collectivités publique	-	-	-
Groupe et associés	220 861	220 861	-
Débiteurs divers	4 403	4 403	-
Charges constatées d'avance	3 069	3 069	-

3.4 Comptes de régularisation et d'attente

3.4.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	56 363	15 259
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	-	-
Autres créances	13 857	4 609
Disponibilités	-	-
Total	70 220	19 868

3.4.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 685	13 806
Dettes fiscales et sociales	106 190	109 348
Autres dettes	3 231	-
Total	115 106	123 154

3.4.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	3 069	8 633
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	46 608	137 796

3.5 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.5.1 Composition du capital

Au 31/12/2024, le capital social de la société 2J PROCESS est composé de 1500 actions ordinaires de 133.33€ de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 200 000 €.

3.5.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2024
Capitaux propres au 01.01.2024	679 752
Augmentation de capital	-
Réduction de capital	-
Impact de fusion	-
Distribution de dividendes	- 320 000
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2024	240 987
Variation des provisions réglementées	-
Capitaux propres au 31.12.2024	600 738

3.6 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour autres charges	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Dépréciation des titres de participation	-	-	-	-
Dépréciations des stocks et en-cours	-	-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	10 873	-	-7 388	3 485
Dépréciation des comptes courants	-	-	-	-
Dépréciation des autres comptes	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	10 873	-	-7 388	3 485

3.7 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	928 814	928 814	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Groupe et associés	928 814	928 814	-	-
Dettes d'exploitation	538 085	538 085	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 473	55 473	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	69 787	69 787	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 688	75 688	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	222 572	222 572	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	2 939	2 939	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	65 018	65 018	-	-
Produits constatés d'avance	46 608	46 608	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de marchandises	2 193	82 308
Production vendue - biens	-	-
Production vendue - services	2 185 885	2 026 669
Total Chiffre d'affaires	2 188 078	2 108 977
Production immobilisée	195 973	99 681
Subventions d'exploitation reçues	9 000	18 467
Transfert de charges	-	-
Autres produits divers de gestion courante	11	67
TOTAL autres produits d'exploitation	204 985	118 214

4.2 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	-
Autres produits de participation	-	-
Produits des autres créances	-	42
Produits des valeurs mobilières de placement	-	-
Escomptes obtenus	-	-
Gain de change	18	-
Autres produits financiers	21 837	19 025
Reprise de provisions financières	-	-
Total	21 856	19 067
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-60
Intérêts et charges assimilées	38 919	13 749
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Escomptes accordés	-	-
Pertes de change	149	122
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	15	-
Total	39 084	13 811
Résultat financier	-17 228	5 256

4.3 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	8 590	3 273
<i>Autres produits exceptionnels</i>	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>	-	-
Total	8 590	3 273
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	-	1 212
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	-	-
Total	-	1 212
Résultat exceptionnel	8 590	2 061

4.4 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	313 673	79 129
Résultat exceptionnel	8 590	2 148
Résultat comptable (hors participation)	322 263	81 276

4.5 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Cadres	8	9
Employés	15	16
Effectif moyen pondéré	23	25

4.6 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

La rémunération de l'organe de direction et d'administration n'est pas indiquée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.7 Engagements financiers et « hors bilan »

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisé au titre de cet exercice

4.8 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du GROUPE SFP, ainsi qu'avec la société mère SFP DEVELOPPEMENT ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits financiers	21 771	18 537
Charges financières	38 919	13 749
Total	60 690	32 286

4.9 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société 2J PROCESS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 8 739 €.

4.10 Identité de la société mère

PCG art. 831-3

La société mère du groupe est la société SFP Développement S.A.S., sis 1140 rue André Ampère à Aix-en-Provence (13100).



COMMISSARIAT AUX COMPTES

2J PROCESS

SAS au capital de 200 000,00 €
**Siège social : 1140 RUE ANDRE AMPERE
13290 AIX EN PROVENCE**

408 450 245 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

2J PROCESS

SAS au capital de 200 000,00 €
Siège social : 1140 RUE ANDRE AMPERE
13290 AIX EN PROVENCE
408 450 245 RCS AIX EN PROVENCE

A l'associé unique,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2J PROCESS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2J PROCESS à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les principes comptables retenus par l'entité ou le groupe ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;

Il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur est apparue importante au commissaire aux comptes ;

aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

IV. Vérification des documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2J PROCESS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble,

ADQUO AUDIT ALPES PROVENCE
Société de Commissaires aux comptes
représentée par

Signé par Jocelin Rivoire
Le 27/05/2025

ID: tx_JDyzvkWmrKKn



Jocelin RIVOIRE
Commissaire aux comptes associé

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes

LE MERCURE 26 rue Colonel Dumont 38 000 GRENOBLE - Tél : 04 76 43 06 93 Fax : 04 76 43 06 94
contact@adquo.fr www.adquo.fr

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes
SIRET N° 478 699 994 00032 • TVA FR56478699994 • APE 6920Z
SAS ADQUO AUDIT ALPES PROVENCE capital de 186 euros

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	985	985					
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	20 037	20 037					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	123 423	123 423					
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	19 890	13 257	6 634	8 495	1 861	21.91	
	Installations techniques, matériel et outillage	5 287	5 287					
	Autres immobilisations corporelles	151 140	139 445	11 695	16 103	4 408	27.38	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes	408 672		408 672	212 698	195 973	92.14	
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	Total II	729 434	302 434	427 000	237 296	189 704	79.94	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services	33 040		33 040	76 294	43 254	56.69	
	Produits intermédiaires et finis	9 035		9 035	1 752	7 283	415.77	
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 268 737	3 485	1 265 252	753 356	511 896	67.95	
	Autres créances	244 484		244 484	416 692	172 208	41.33	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	3 866		3 866	3 801	65	1.72		
Disponibilités	81 890		81 890	270 300	188 410	69.70		
Charges constatées d'avance (3)	3 069		3 069	8 633	5 564	64.45		
	Total III	1 644 121	3 485	1 640 636	1 530 827	109 809	7.17	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 373 555	305 919	2 067 636	1 768 123	299 513	16.94	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000		200 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	118 225		118 225			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	20 000		20 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	21 526		174 759		153 232	87.68
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	240 987		166 768		74 219	44.50
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	600 738		679 752		79 013	11.62	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				162	162	100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	928 814		548 281		380 532	69.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 472		61 490		6 018	9.79
	Dettes fiscales et sociales	370 986		305 210		65 776	21.55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	65 018		35 433		29 585	83.50	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	46 608		137 796		91 188	66.18
	Total IV	1 466 898		1 088 372		378 526	34.78
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 067 636		1 768 123		299 513	16.94	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 466 898

1 088 372

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	2 193		2 193	82 308		80 115	97.34
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 103 955	81 930	2 185 885	2 026 669		159 217	7.86
Chiffre d'affaires NET	2 106 148	81 930	2 188 078	2 108 977		79 102	3.75
Production stockée			43 254	60 794		104 049	171.15
Production immobilisée			195 973	99 681		96 293	96.60
Subventions d'exploitation			9 000	18 467		9 467	51.26
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 388	205		7 183	NS
Autres produits			12	67		55	82.81
Total des Produits d'exploitation (I)			2 357 196	2 288 190		69 006	3.02
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			30 655	81 510		50 855	62.39
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			569	1 981		1 412	71.28
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			7 283	3 131		10 414	332.66
Autres achats et charges externes *			469 841	546 748		76 907	14.07
Impôts, taxes et versements assimilés			27 280	26 175		1 105	4.22
Salaires et traitements			1 069 662	1 015 162		54 500	5.37
Charges sociales			364 818	337 139		27 679	8.21
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 078	11 528		2 451	21.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				950		950	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			61 676	48 824		12 851	26.32
Total des Charges d'exploitation (II)			2 026 295	2 073 149		46 853	2.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			330 901	215 041		115 860	53.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 837		19 066		2 771	14.53
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	18		0		18	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	21 856		19 067		2 789	14.63
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				60	60	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	38 934		13 750		25 185	183.17
Différences négatives de change	149		122		27	22.48
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	39 084		13 811		25 272	182.98
2. Résultat financier (V-VI)	17 228		5 255		22 483	427.83
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	313 673		220 297		93 376	42.39
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 590		3 273		5 317	162.48
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	8 590		3 273		5 317	162.48
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 212	1 212	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII				1 212	1 212	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 590		2 060		6 530	316.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	81 276		55 589		25 687	46.21
Total des produits (I+III+V+VII)	2 387 642		2 310 529		77 113	3.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 146 655		2 143 762		2 894	0.13
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	240 987		166 768		74 219	44.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 280 1 280

18 637

13 749

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total du bilan est de 2 067 636 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 240 987 €.

1 Informations générales et description de l'activité

2J PROCESS est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de Production de films institutionnels et publicitaires.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Néant.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de 2J PROCESS ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017, le règlement 2018-01 du 20 avril 2018, le règlement ANC n°2019-09 du 18 décembre 2019, le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, le règlement 2023-05 du 10 novembre 2023, le règlement n°2023-08 du 22 novembre 2023 et le règlement 2024-02 du 5 juillet 2024.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de frais d'établissement et de

concessions et brevets, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Concessions et brevets : 20 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs incorporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Installations générales : 10 %
- Matériel & outillage industriel : 20 %
- Agencements et aménagements : 10 %
- Matériel de transport : 25 %
- Matériel de bureau & info. : 33 %
- Mobilier : 10 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs corporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.3 Stocks

PCG art. 833-8/1

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

L'évaluation des stocks à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente des articles concernés. Ainsi, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

2.3.4 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

Depuis la clôture de l'exercice 2024, l'ensemble des créances clients cédées au factor par la société mais pour lesquelles le factor n'a pas encore obtenu le règlement sont présentées en autres dettes, et non en déduction des créances clients.

2.3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une

dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.3.6 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent en fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant les créances clients, et la détermination du chiffre d'affaires.

2.3.7 Convention d'intégration fiscale

2J Process a adhéré à une convention d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société SFP Développement à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2022.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe SFP Développement.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Frais d'établissement et de développement	985	-	-	985
Concessions, brevets et droits similaires	20 037	-	-	20 037
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	123 423	-	-	123 423
Total	144 445	-	-	144 445
Amortissements & Provisions				
Frais d'établissement et de développement	985	-	-	985
Concessions, brevets et droits similaires	20 037	-	-	20 037
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	123 423	-	-	123 423
Total	144 445	-	-	144 445

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Constructions et aménagements des constructions	19 890	-	-	19 890
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 287	-	-	5 287
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 148	-	-	8 148
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	140 184	2 808	-	142 992
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	212 698	195 973	-	408 672
Total	386 207	198 782	-	584 989

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	11 396	1 861	-	13 257
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 287	-	-	5 287
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 842	306	-	8 148
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	124 386	6 911	-	131 297
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	148 911	9 078	-	157 989

3.2 Stocks

C. com. art. R 123-178 2° ; PCG art. 833-8/1, 833-8/3, 833-8/4 et 841-3

	31.12.2024	31.12.2023	Var. en €	Var. en %age
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	
En-cours de production de biens	-	-	-	
En-cours de production de services	33 040	76 294	-43 254	-56,69%
Produits intermédiaires et finis	9 035	1 752	7 283	415,70%
Marchandises	-	-	-	
Total	42 075	78 046	-35 971	-46,09%

3.3 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif circulant	1 516 291	1 512 616	3 675
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	3 675	-	3 675
Autres créances clients	1 265 062	1 265 062	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 725	1 725	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	17 495	17 495	-
Etat - Autres impôts et taxes	-	-	-
Divers Etat et autres collectivités publique	-	-	-
Groupe et associés	220 861	220 861	-
Débiteurs divers	4 403	4 403	-
Charges constatées d'avance	3 069	3 069	-

3.4 Comptes de régularisation et d'attente

3.4.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	56 363	15 259
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	-	-
Autres créances	13 857	4 609
Disponibilités	-	-
Total	70 220	19 868

3.4.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 685	13 806
Dettes fiscales et sociales	106 190	109 348
Autres dettes	3 231	-
Total	115 106	123 154

3.4.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	3 069	8 633
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	46 608	137 796

3.5 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.5.1 Composition du capital

Au 31/12/2024, le capital social de la société 2J PROCESS est composé de 1500 actions ordinaires de 133.33€ de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 200 000 €.

3.5.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2024
Capitaux propres au 01.01.2024	679 752
Augmentation de capital	-
Réduction de capital	-
Impact de fusion	-
Distribution de dividendes	- 320 000
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2024	240 987
Variation des provisions réglementées	-
Capitaux propres au 31.12.2024	600 738

3.6 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour autres charges	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Dépréciation des titres de participation	-	-	-	-
Dépréciations des stocks et en-cours	-	-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	10 873	-	-7 388	3 485
Dépréciation des comptes courants	-	-	-	-
Dépréciation des autres comptes	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	10 873	-	-7 388	3 485

3.7 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	928 814	928 814	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Groupe et associés	928 814	928 814	-	-
Dettes d'exploitation	538 085	538 085	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 473	55 473	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	69 787	69 787	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 688	75 688	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	222 572	222 572	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	2 939	2 939	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	65 018	65 018	-	-
Produits constatés d'avance	46 608	46 608	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de marchandises	2 193	82 308
Production vendue - biens	-	-
Production vendue - services	2 185 885	2 026 669
Total Chiffre d'affaires	2 188 078	2 108 977
Production immobilisée	195 973	99 681
Subventions d'exploitation reçues	9 000	18 467
Transfert de charges	-	-
Autres produits divers de gestion courante	11	67
TOTAL autres produits d'exploitation	204 985	118 214

4.2 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	-
Autres produits de participation	-	-
Produits des autres créances	-	42
Produits des valeurs mobilières de placement	-	-
Escomptes obtenus	-	-
Gain de change	18	-
Autres produits financiers	21 837	19 025
Reprise de provisions financières	-	-
Total	21 856	19 067
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-60
Intérêts et charges assimilées	38 919	13 749
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Escomptes accordés	-	-
Pertes de change	149	122
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	15	-
Total	39 084	13 811
Résultat financier	-17 228	5 256

4.3 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	8 590	3 273
<i>Autres produits exceptionnels</i>	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>	-	-
Total	8 590	3 273
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	-	1 212
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	-	-
Total	-	1 212
Résultat exceptionnel	8 590	2 061

4.4 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	313 673	79 129
Résultat exceptionnel	8 590	2 148
Résultat comptable (hors participation)	322 263	81 276

4.5 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Cadres	8	9
Employés	15	16
Effectif moyen pondéré	23	25

4.6 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

La rémunération de l'organe de direction et d'administration n'est pas indiquée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.7 Engagements financiers et « hors bilan »

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisé au titre de cet exercice

4.8 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du GROUPE SFP, ainsi qu'avec la société mère SFP DEVELOPPEMENT ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits financiers	21 771	18 537
Charges financières	38 919	13 749
Total	60 690	32 286

4.9 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société 2J PROCESS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 8 739 €.

4.10 Identité de la société mère

PCG art. 831-3

La société mère du groupe est la société SFP Développement S.A.S., sis 1140 rue André Ampère à Aix-en-Provence (13100).